

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mont Ste-Marie Inc.	Numéro de permis 744015	Date d'inspection Le 16 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Mont Ste-Marie Inc. préscolaire & après-classe		Numéro de téléphone (506) 735-9199	
Adresse 641 rue St-François Edmundston NB E3V 1H6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	31 déc. 2022	10 janv. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Reçu document par courriel			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur place. Document reçu par courriel. Je recommande le renouvellement du permis.			

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 janvier 2023

Date

original signé par
Sara Laplante

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 janvier 2023

Date